

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 décembre 2022

La séance est ouverte à 23h45 sous la présidence de Vincent CHAUVET, Maire d'Autun.

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en urgence, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Vincent CHAUVET, Maire.

Mme Métin ALBAYRAK est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. CHAUVET Vincent ; Mme NICOLAO Cathy ; M. MARCHAND Eric ; Mme PACAUT Véronique ; Mme ANDRE Françoise ; M. ALBAYRAK Métin ; Mme GATIER Monique ; M. CAYEUX Patrick ; M. VERNAY Roger ; M. DARROUX Gilbert ; M. CORMIER Jean-Louis ; M. DICHANT Alain ; Mme GYBELS Francette ; M. FABRE Stéphane ; Mme PIGNOLET DE FRESNE Sarah ; Mme GOUDIER POSZWA Céline ; Mme GASSIER Sandrine ; Mme SIMOES-RODRIGUES Carla ; M. Gauthier GIMENEZ ; M. GUILLON Jean-Louis ; Mme GARNIER Florence ; M. BROCHOT Frédéric ; Mme GORINI Angéline ;

ETAIENT EXCUSES :

Mme TELLIER Marie Claire (a donné pouvoir à Mme GYBELS Francette) ;
M. DEVOUCOUX Didier (a donné pouvoir à Mme NICOLAO Cathy) ;
Mme PELUX Anais (a donné pouvoir à Mme GOUDIER POSZWA Céline) ;
Mme VAN VEEN Maarje (a donné pouvoir à M. DICHANT Alain) ;
M. BAROU Yann (a donné pouvoir à Mme ANDRE Françoise) ;
M. VAUTRIN Vincent (a donné pouvoir à M. MARCHAND Eric) ;
Mme LEFLOND Catherine (a donné pouvoir à M. BROCHOT Frédéric) ;
M. GUIJO Mickael ;
M. SAGOT Anatole (a donné pouvoir à Mme GARNIER Florence) ;

1. Administration générale :

Monsieur le Maire indique que la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat (CDC Habitat) n'a pas été en mesure de transmettre à la Ville d'Autun dans les délais le protocole d'accord portant résiliation du Bail Emphytéotique Administratif et de la Convention de Mise à Disposition afin que ce dernier puisse être étudié, dans le cadre d'une procédure normale par le Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire rappelle que le bail de sous-location de la gendarmerie conclu par la Ville avec l'Etat en date du 15 février 2022 et prorogé par avenant en date du 19 octobre 2022, expire le 31 décembre 2022 ;

Monsieur le Maire précise qu'afin de finaliser la négociation avec l'Etat, s'agissant d'un nouveau bail portant sur la gendarmerie et en particulier en ce qui concerne le montant

du loyer à verser par l'Etat, il est indispensable pour la Ville de se positionner au préalable sur la résiliation du BEA et de la Convention de Mise à Disposition et portant sur la reprise en direct de la gestion de cette gendarmerie ;

Monsieur le Maire rappelle l'urgence de la situation et les délais extrêmement courts pour réaliser l'ensemble des procédures et actes nécessaires à l'approbation et à la signature du protocole susmentionné.

1.1. Convocation en urgence du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité CONFIRME la situation d'urgence qui s'attache à la tenue de cette séance afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

1.2. Approbation d'un protocole d'accord entre la ville d'Autun et CDC Habitat, portant résiliation du Bail Emphytéotique Administratif de la gendarmerie d'Autun (et de la Convention de Mise à Disposition y afférente)

Monsieur le Maire Rappelle les différentes étapes de la procédure de négociation sur ce dossier extrêmement compliqué et qui a duré trois ans.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les conditions financières, juridiques et administratives liées à ce protocole d'accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les termes du projet de protocole de résiliation annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit protocole de résiliation avec CDC Habitat et tout document s'y rapportant en particulier les avenants de résiliation des deux conventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à exécuter toutes les diligences pour rendre exécutoire, le protocole et les documents s'y rapportant.

**Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Vincent CHAUVET**

